
 OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE	Politique de transition OLAS aux exigences complémentaires de la norme ISO/IEC 27006:2015 AMD 1:2020			
	05.10.2020	Version 01	Page 1 de 1	

1. Introduction

L'ISO/IEC 27006:2015 AMD1:2020, publiée en date du 27 mars 2020, spécifie des amendements aux exigences de la norme ISO/IEC 27006:2015 applicables aux organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management de la sécurité de l'information.

Ces amendements concernent les exigences suivantes :

- La compétence des auditeurs sélectionnés dans l'équipe d'audit ;
- Les informations pouvant être référencées sur les documents de certification ;
- L'organisation de l'étape 1 de l'audit initial ;
- L'annexe B relative à l'évaluation du temps d'audit.

L'ISO/IEC 27006:2015 AMD1:2020 sera d'application obligatoire, pour les organismes de certification concernés, deux ans (fin du mois) après sa publication, c'est-à-dire au plus tard le **31 mars 2022**.

2. Transition

2.1. Accréditation initiale selon l'ISO/IEC 17021-1 + l'ISO/IEC 27006

A partir du 30 novembre 2020, les demandeurs d'une accréditation initiale selon l'ISO/IEC 17021-1:2015 + l'ISO/IEC 27006:2015 devront également être audités selon les exigences de l'ISO/IEC 27006:2015 AMD1:2020.

Les demandes entrées avant cette date, feront l'objet d'une analyse individuelle en concertation avec l'organisme demandeur.

2.2. Organismes déjà accrédités selon l'ISO/IEC 17021-1 + l'ISO/IEC 27006

Les organismes accrédités selon la norme ISO/IEC 17021-1:2015 + ISO/IEC 27006:2015 au moment de la publication de l'ISO/IEC 27006 : 2015 AMD1 :2020, doivent se mettre en conformité par rapport aux exigences de cette dernière, afin que la décision d'accréditation de l'OLAS soit effective, au plus tard le 31 mars 2022, sous peine de voir leur accréditation suspendue.

Préparations à prévoir par les organismes concernés :

- Analyser l'ISO/IEC 27006:2015 AMD1:2020 ;
- Etablir un plan de transition et d'implémentation des nouvelles exigences de la norme ISO/IEC 27006:2015 AMD1:2020 ;

Ce plan de transition et d'implémentation pourra faire l'objet d'une revue par l'OLAS, lors du prochain audit d'accréditation.

3. Autres dispositions

La dernière date possible pour l'audit de transition vers la norme ISO/IEC 27006:2015 AMD1:2020 est fixée au 30 novembre 2021. En cas de nécessité, cet audit pourrait être réalisé sous forme d'un audit complémentaire.